

Accueil et accompagnement

Étudiants en situation de handicap



Sorbonne Université Faculté des Lettres

Page

1 Vos interlocuteurs	2
Structure	2
Chargé-e d'accueil	2
Permanences	2
Modalités d'une 1 ^{re} prise de contact	2
2 Accompagnement pédagogique	3
Aides humaines	3
Aides techniques	3
Organisation au sein de chaque UFR	3
Modalités d'aménagement des examens	3
Bibliothèques	3
3 Médecine préventive	5
4 Orientation et insertion professionnelle	5
5 Vie pratique	6
Accessibilité du cadre bâti et circulation	6
Transports	6
Hébergement	8
Restauration	10
Accompagnement	10
Aides financières	10
6 Vie étudiante	12
Activités associatives et culturelles	12
Activités physiques et sportives	12
7 Solidarité et sensibilisation	13
8 Politique handicap	13
Info plus...	13

Universités & Ecoles

Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

Paris 2 - Panthéon-Assas

Paris 3 - Sorbonne Nouvelle

Sorbonne Université, Faculté des Lettres*

Paris Descartes

Sorbonne Université, Faculté de médecine -

Faculté de sciences

Paris 7 - Paris Diderot

Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis

Paris-Dauphine

Paris 10 - Paris Nanterre

Paris-Sud

Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC)

Paris 13

Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM)

Versailles St-Quentin-en-Yvelines

Evry-Val-d'Essonne

Cergy-Pontoise

Institut national des langues et civilisations orientales

Conservatoire national des arts et métiers

Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS)

Ecole nationale des chartes

Ecole normale supérieure Cachan (ENS Cachan)

* Les universités de Paris-Sorbonne et Pierre-et-Marie Curie (UPMC) ont fusionné au 1^{er} janvier 2018 pour devenir Sorbonne Université



Sorbonne Université, Faculté des Lettres

www.sorbonne-universite.fr

1 Vos interlocuteurs

✓ **Nom et localisation de la structure**

Direction vie étudiante (DVE)/ Bureau Accueil Handicap

Galerie Richelieu - Entrée C 364 (bureaux C367 et C368)

1 rue Victor Cousin - 75005 Paris

✓ **Présentation de la structure**

Créée en 2007, la Cellule handicap a pour mission d'accueillir, d'informer et d'accompagner les étudiants en situation de handicap.

www.paris-sorbonne.fr/cellule-handicap

✓ **Nom des chargées d'accueil**

Eliane LAUHON :

eliane.lauhon@sorbonne-universite.fr

tél. : 01 40 46 31 97

Evelyne GILBERT-MONGEOT :

evelyne.gilbert_mongeot@sorbonne-universite.fr

tél. 01 40 46 47 92

Les chargées d'accueil peuvent également être contactées à l'adresse suivante :

accueil-handicap@paris-sorbonne.fr

✓ **Permanences**

Accueil du public de préférence sur rendez-vous, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

✓ **Modalités d'une première prise de contact**

Prise de rendez-vous ou demande de renseignements par téléphone ou par mail.

L'étudiant devra se munir des documents relatifs à la reconnaissance de son handicap transmis par la MDPH dont il dépend. Les étudiants venant d'un autre établissement pourront se munir des documents relatifs aux aménagements dont ils ont bénéficié.



Sorbonne Université, Faculté des Lettres

www.sorbonne-universite.fr

Suite à l'évaluation des besoins par la structure d'accueil, un plan personnalisé d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH) est élaboré en concertation avec l'équipe plurielle, notamment le service médical de prévention et de promotion de la santé et les équipes pédagogiques. Ce plan peut comprendre les éléments suivants :

2 Accompagnement pédagogique

✓ Aides humaines

Preneur de notes : ce dispositif d'accompagnement peut être mis en place selon les besoins de l'étudiant(e).

Tutorat : si l'étudiant(e) en ressent le besoin, un tuteur particulier peut l'accompagner dans ses études.

✓ Aides techniques

L'université peut, dans certains cas, acheter et mettre à disposition, de manière ponctuelle ou pour une durée plus longue, du matériel adapté (prêt d'ordinateur, dictaphone).

✓ Organisation au sein de chaque UFR

Dans l'attente de la nomination d'enseignants référents, le relais entre l'UFR, les enseignants et l'étudiant est effectué par la cellule handicap.

✓ Modalités d'aménagement des examens

La structure n'assure pas l'organisation des examens.

Pour les étudiants de Licence, le service des examens organise les aménagements pour les épreuves de fin de semestre.

Pour les étudiants de Master, les aménagements des épreuves sont organisés par les UFR.

Les aides aux examens

- Adaptation des sujets d'examens pour les étudiants handicapés visuels (agrandissement, transcription braille...)

- Adaptation des sujets d'examen pour les étudiants handicapés auditifs (ex: adaptation des épreuves de langue vivante pour les étudiants sourds)

Autres aménagements :

Temps majoré : un temps supplémentaire peut être accordé à l'étudiant en situation de handicap lors des épreuves d'examen.

Salle à part : suivant le type de handicap, l'étudiant pourra composer dans une salle à part.

Pour le contrôle continu, l'aménagement des épreuves est organisé par les UFR en collaboration avec la Cellule handicap.



Sorbonne Université, Faculté des Lettres

www.sorbonne-universite.fr

2 Accompagnement pédagogique

✓ Les bibliothèques

Il existe plusieurs bibliothèques au sein de l'établissement :

- **Bibliothèque Malesherbes et Serpente (Maison de la Recherche)** : accessibles pour les handicapés moteurs. Pour accéder aux ascenseurs, vous devez faire votre demande auprès de la cellule handicap.

- **Bibliothèque Michelet** : partiellement accessible pour les handicapés moteurs (dispose d'un ascenseur). Les agents de l'accueil sont à votre disposition pour les secteurs nécessitant une assistance (escaliers, petites marches etc.).

- **Bibliothèque Clignancourt** : accessible pour les handicapés moteurs. Pour accéder aux ascenseurs, vous devez faire votre demande de carte d'accès auprès de la cellule handicap.

- **Bibliothèque Marcel-Bataillon** : difficilement accessible pour les handicapés moteurs.

Prêt à domicile aux personnes en situation de handicap :

Les personnes qui ne peuvent pas accéder facilement ou fréquemment aux bibliothèques de Paris-Sorbonne peuvent demander à bénéficier d'un statut adapté, qui leur permet d'emprunter un plus grand nombre de documents pour une durée plus longue. Le cas échéant, le prêt à domicile peut s'effectuer par voie postale.

Pour plus de renseignements :

www.paris-sorbonne.fr/les-bibliotheques



Sorbonne Université, Faculté des Lettres

www.sorbonne-universite.fr

3 Médecine préventive et de promotion de la santé

Une équipe pluridisciplinaire accueille, écoute, informe les étudiants, dans le respect du secret professionnel, et leur propose des consultations gratuites sur rendez-vous. Elle délivre des attestations relatives à la pratique sportive, organise des actions de prévention et de promotion de la santé.

Pour les étudiants handicapés, les médecins de ce service, désignés par la CDAPH, donnent un avis sur les demandes de temps majoré, d'aménagements ou aides aux examens et concours effectués par l'étudiant. La notification des aménagements sera faite par l'autorité administrative sur la base de cet avis médical et de l'équipe plurielle.

Service Inter-Universitaire de la Médecine Préventive et de la Promotion de la Santé (SIUMPPS)

15 rue de l'École de Médecine, 75 006 Paris (escalier G, 3ème étage)

Tel : 01 40 51 10 00

siumpps@upmc.fr

4 Orientation et insertion professionnelle

La **structure Handicap** travaille en étroite collaboration avec le Service d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle, qui accompagne les étudiants dans la construction de leur projet professionnel, de la première année d'études à l'entrée sur le marché du travail.

Nom et coordonnées du service : SCUIOIP

1 rue Victor Cousin

75005 Paris

Localisation : escalier F salles F362, F363, F364, F365

Actions mises en place :

Liste de diffusion d'offres de stages et d'emploi, fiche documentaire-lieux ressources, partenariats/aide à la recherche de stages et d'emplois spécifiques étudiants en situation de handicap de Paris-Sorbonne.

Entretiens individuels avec une conseillère insertion professionnelle référente :

Isabelle Baroillier isabelle.baroillier@paris-sorbonne.fr / Tel : 01 40 46 32 65



Sorbonne Université, Faculté des Lettres

www.sorbonne-universite.fr

5 Vie pratique

✓ Accessibilité du cadre bâti et circulation

Il est important de se faire connaître auprès de la structure Handicap de l'établissement d'enseignement supérieur avant même l'inscription administrative, afin d'évaluer les conditions d'accès et de circulation dans l'enceinte de l'établissement. Pour les étudiants à mobilité réduite, une visite du site est souhaitable durant le cycle terminal du lycée.

L'Université se répartit sur plusieurs sites.

Les sites accueillant principalement les nouveaux bacheliers sont pour la plupart accessibles.

Sites accessibles :

- Le centre Malesherbes (avec badge pour les personnes handicapés moteurs)
- Le Centre Clignancourt
- La Maison de la Recherche (partiellement accessible)
- Le CELSA (sauf pour les salles de journalisme)
- L'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA) (sauf l'auditorium)

Sites dont l'accès est difficile :

- En Sorbonne
- L'Institut d'Art et d'Archéologie (Michelet)
- L'Institut d'études Hispaniques
- L'Institut de Géographie et Aménagement
- Le Centre d'études Catalanes
- Le Centre d'études Slaves

Info +

L'accès aux lieux publics des personnes aveugles accompagnées de chiens-guides ou d'assistance est défini par le décret n° 2014-362 du 20 mars 2014.

✓ Transports

L'accès aux différents sites de l'Université est relativement facile :

- Transports en commun (métro, bus, RER assez proches)
- Possibilité de disposer d'une place de parking sur les sites Clignancourt et Malesherbes (demande à effectuer auprès de la Cellule Handicap)
- Pour les personnes à mobilité réduite, l'accès à la Cellule handicap se fait par l'entrée située au 17 rue de la Sorbonne, 75005 Paris



Sorbonne Université, Faculté des Lettres

www.sorbonne-universite.fr

5 Vie pratique

■ Prise en charge d'un service de transport adapté ou d'un véhicule personnel

Île-de-France Mobilités (anciennement STIF) a mis en place un service spécifique de transport de porte à porte pour les élèves et les étudiants en situation de handicap. Service collectif, il permet le transport groupé d'élèves et d'étudiants dans des véhicules de petite capacité et adaptés à leurs besoins. Le fonctionnement de ce service est défini en fonction des emplois du temps des usagers. Ce service requiert un avis favorable de la CDAPH.

Formulaire de demande de transport à télécharger sur :

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/transports-scolaires-adaptes-4/>

Etudiants résidant en Seine-et-Marne (77)

C'est le Conseil départemental qui organise les transports scolaires des élèves et étudiants handicapés. Pour connaître les modalités de prise en charge :

www.seine-et-marne.fr/Solidarite/Handicap/Transport/Le-transport-adapte

■ Transports en commun : Forfait Améthyste

Ce forfait annuel est réservé entre autres aux personnes handicapées sous conditions de ressources ou de statut résidant en Île-de-France. Il permet à son bénéficiaire de se déplacer de manière illimitée sur tous les modes de transport. Il est financé et distribué par les départements d'Île-de-France, qui décident des conditions d'éligibilité et peuvent également demander une participation financière aux bénéficiaires.

Il faut déjà disposer d'une carte Navigo personnalisée (www.navigo.fr). La demande de forfait Améthyste s'effectue ensuite auprès du Département ou du CCAS de la commune de résidence.

Info +

Pour le département de Paris, ce forfait, appelé Navigo Emeraude Améthyste, est réservé aux personnes habitant à Paris depuis au moins 3 ans.

■ Service de transport collectif adapté : Dispositif PAM

Il s'agit d'un service de transport spécialisé destiné aux personnes se trouvant dans l'incapacité d'emprunter les transports en commun ou pour lesquelles cela représente une pénibilité excessive. Ce service met à disposition des véhicules adaptés pour se déplacer en Ile-de-France quel que soit le motif du voyage. Il est proposé dans l'ensemble des départements franciliens.

Chaque département possédant son propre service PAM, il est nécessaire de faire une demande d'adhésion auprès de l'agence dont dépend le domicile du demandeur. <https://www.vianavigo.com/accessibilite/service-PAM>

Info +

Ce dispositif est destiné aux déplacements en lien avec des activités de loisirs, ou d'ordre professionnel et n'est donc pas un service de transport scolaire.

Sorbonne Université, Faculté des Lettres

www.sorbonne-universite.fr

5 Vie pratique

■ VIANAVIGO

Ce service informe les personnes en situation de handicap sur l'accessibilité des transports en commun d'Ile-de-France. Il procure également une aide personnalisée pour concevoir un itinéraire.

<https://www.vianavigo.com/accueil>

✓ Hébergement

■ Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)

La demande de logement en résidence universitaire (et de bourse d'enseignement supérieur) est gérée par les CROUS et fait l'objet d'un dossier social étudiant, qui est un document unique. Cette demande s'effectue par internet entre le 15 janvier et le 31 mai 2015 (pour la prochaine rentrée universitaire). Il existe deux types de résidence universitaire :

- les résidences universitaires traditionnelles (chambres en structure collective) ouvrant droit au bénéfice de l'allocation de logement social (ALS - voir aides financières)
- les résidences conventionnées (studios) ouvrant droit au bénéfice de l'aide personnalisée au logement (APL - voir aides financières).

Les étudiants peuvent via le site www.messervices.etudiant.gouv.fr faire une demande de logement (6 vœux sur 3 secteurs et 2 vœux par secteur).

CROUS de Paris

www.crous-paris.fr (service aux étudiants - mission CROUS handicap)

Le CROUS de Paris a une mission handicap dédiée à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap ou souffrant d'un trouble de santé reconnu par la MDPH. Une commission handicap se réunit début juin pour examiner les demandes de logement.

www.crous-paris.fr/aides-sociales/mission-crous-handicap

mission.handicap@crous-paris.fr

Tel : 01.40.51.35.57 (mardi, mercredi et vendredi)

Accueil uniquement sur rendez-vous

Pour un premier contact, envoyer un mail en indiquant l'établissement dans lequel vous souhaitez étudier et votre projet de formation.

→ Des demandes de logements adaptés ou domotisés peuvent également être faites auprès des CROUS de Versailles et de Créteil.



Sorbonne Université, Faculté des Lettres

www.sorbonne-universite.fr

5 Vie pratique

■ **Fondation Santé des Étudiants de France (FSEF)**

La fondation propose des résidences étudiantes avec logements domotisés et services d'aide humaine intégrés.

Résidence étudiante adaptée à Paris :

REA Centre Colliard - 4 rue Quatrefages - Paris 5e

› Hébergement

- 16 logements conventionnés pour étudiants en situation de handicap
- un service d'aide humaine et d'accompagnement est présent 24h/24, 7j/7

Contact : Corinne Stephan - Tel : 06.34.29.34.19 - rea.colliard@fsef.net

› Santé

Le centre Colliard dispose d'un centre de santé (consultations médecine générale et spécialités tiers payant), d'un centre de planification et d'éducation familiale, d'un Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU Pascal) et d'un relais étudiants lycéens.

www.fsef.net/index.php/etablissements/centre-colliard/residence-adaptee-centre-colliard

Autre résidence FSEF en Ile-de-France :

Campus de Nanterre : Sylvie Daigle - Tel : 01.41.20.94.20 - rua.nanterre@fsef.net

Les résidences FSEF : www.fsef.net/index.php/etablissements/residence-pour-etudiants-handicapes

■ **Associations de logement étudiant à but non lucratif**

Les associations proposent des logements en résidence ou en foyer, à des tarifs (redevances) pouvant être assez contrastés mais se situant dans une moyenne de 450 euros. Il est généralement demandé des droits d'inscription (de 35 à 90 euros) et un dépôt de garantie qui peut être financé grâce à l'avance LOCA-PASS (voir aides financières). Des services, à nouveau assez contrastés (loisirs, culture, restauration) peuvent être proposés selon les structures. Les logements proposés ouvrent droit, le plus souvent, aux aides au logement (APL ou ALS - voir aides financières).

› **Association pour le logement des jeunes travailleurs : ALJT**

Des logements adaptés pour personnes à mobilité réduite sont recensés dans chaque résidence. Un dossier unique est à constituer (même lorsque l'on postule pour plusieurs résidences). Tous les logements sont conventionnés APL.

<https://www.aljt.com>

› **Association des résidences et foyers de jeunes : ARFJ**

www.arfj.asso.fr

Les résidences et foyers s'adressent principalement aux jeunes âgés de 18 à 25 ans. Plus de 2000 lits sont proposés en Ile-de-France (à Paris et dans les Hauts-de-Seine).

Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

Sorbonne Université, Faculté des Lettres

www.sorbonne-universite.fr

5 Vie pratique

➤ **Union nationale pour l'habitat des jeunes : UNHAJ** www.unhaj.org

Propose des solutions de logement et des services (emploi, info santé, restauration, sorties et loisirs) pour les jeunes de 16 à 30 ans. Il existe en Ile-de-France 27 structures. Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

➤ **Union nationale des maisons d'étudiants : UNME** www.unme-asso.com

Hébergement d'étudiants français et étrangers, de 16 à 25 ans, majoritairement des jeunes filles. Une fiche descriptive complète de chaque foyer est donnée (indiquant la présence d'un ascenseur et d'accès pour personnes à mobilité réduite).

Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier : contacter chaque foyer.

■ **Enseignes proposant des résidences étudiantes avec logements adaptés**

➤ **STUDEFI (EFIDIS)** www.studEFI.fr

Ce groupe propose des logements adaptés dans les Yvelines (Montigny-le-Bretonneux), l'Essonne (Massy, Orsay), les Hauts-de-Seine (Boulogne, Châtillon, Courbevoie, Ville d'Avray), la Seine-St-Denis (Aubervilliers, Le Raincy, Neuilly-Plaisance), le Val-de-Marne (Villiers sur Marne), le Val d'Oise (Cergy) et à partir de septembre 2018, en Seine-et-Marne (Noisiel).

Carole Coppolani : ccoppolani@efidis.fr (01 75 77 33 27)

➤ **FAC HABITAT** www.fac-habitat.com

Association proposant des logements en résidence aux étudiants et jeunes de moins de 30 ans. Le site mentionne l'existence de logements pour étudiants à mobilité réduite mais il faut contacter les résidences individuellement pour connaître leurs modalités d'accueil exactes.

✓ **Restauration**

Sur les différents sites, il existe une cafétéria, généralement accessible. Les étudiants du site Clignancourt peuvent également se restaurer au Restaurant/Grill Rabelais situé 2 avenue de Clignancourt, 75018 Paris.

✓ **Accompagnement**

Le CIDJ a développé le programme **HandiJeunes** destiné aux jeunes en situation de handicap. Une équipe de conseillers propose de nombreux services qui s'appuient sur un accompagnement sur mesure, une écoute personnalisée, des méthodes et des outils adaptés.

www.cidj.com/handijeunes-aidez-les-jeunes-handicapes-a-etre-acteurs-de-leurs-choix/handijeunes-au-service-des-jeunes-et-des-familles



Sorbonne Université, Faculté des Lettres

www.sorbonne-universite.fr

5 Vie pratique

✓ Aides financières

Des aides financières sont octroyées aux étudiants, certaines d'entre elles au titre de leur handicap :

› Bourse sur critères sociaux, aide au mérite

Aides gérées par le CROUS. Un dossier social étudiant est à constituer. La démarche se fait entre le 15 janvier et le 31 mai auprès du CROUS de son académie. Ces bourses sont attribuées sur critères sociaux mais des années de droits à bourse supplémentaires peuvent être accordées sous certaines conditions et notamment celles liées à la situation de handicap.

› Bourse GIVEKA

La fondation GIVEKA aide financièrement des étudiants de nationalité française ou suisse ayant subi un accident ou contracté une maladie et éprouvant des difficultés financières pour entamer ou poursuivre des études supérieures (accomplies en France ou à l'étranger). La bourse peut également être utilisée pour financer les frais médicaux ou les dépenses de santé. Contacter le service social du CROUS de votre académie.

› Aide à la mobilité internationale

Aide gérée par le service des relations internationales de votre établissement.

› Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour les moins de 20 ans, allocation aux adultes handicapés (AAH), prestation de compensation du handicap (PCH), autorisation de prise en charge par IDFMobilités ou le Conseil départemental de certains frais de transport domicile-lieu d'études : gérées par la MDPH

› Aide à la compensation du handicap pour les étudiants en stage obligatoire : gérée par l'AGEFIPH

www.agefiph.fr/Personne-handicapee/Compensation-du-handicap/Aides-a-la-compensation-du-handicap

› Aides au logement

■ La Caisse d'allocations familiales (CAF) verse, sous condition de ressources, deux types d'aides au logement qui ne sont pas cumulables :

* **Aide personnalisée au logement (APL)** : Elle est versée directement par la CAF au bailleur et concerne la location de logements conventionnés.

* **Allocation de logement à caractère social (ALS)** : L'ALS ne peut être versée que si le logement n'est pas conventionné.

■ Avance LOCA-PASS : C'est un prêt sans intérêt permettant à l'étudiant de financer le dépôt de garantie qui peut lui être réclamé lors de la location d'un logement.

<https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass>



Sorbonne Université, Faculté des Lettres

www.sorbonne-universite.fr

6 Vie étudiante

✓ Activités associatives et culturelles

Le Service culturel propose de nombreuses activités tout au long de l'année. Des événements culturels, ateliers de pratiques artistiques, concours, publications et places de spectacles offertes n'attendent plus que vous !

Un agenda des événements culturels est réalisé tous les mois et indique les lieux accessibles. Retrouvez toutes les informations sur :

www.culture.paris-sorbonne.fr

Si vous souhaitez participer à la vie de l'Université, venez rejoindre les associations étudiantes. Pour tout renseignement, contactez le Bureau des initiatives étudiantes :

guillaume.briquet@paris-sorbonne.fr

Tél. : 01.40.46.25.83

✓ Activités physiques et sportives

En Formation Personnelle (Loisir) et/ou en Formation Qualifiante (option), venez pratiquer une activité sportive !

Le SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives) dont l'une des missions est de permettre l'accessibilité aux sports au plus grand nombre, vous propose selon le type de handicap, durant un semestre ou l'année entière :

- Des activités accessibles avec les étudiants valides comme le fitness, le yoga, la musculation...
- Des journées « Handisens » permettant à tous les étudiants de découvrir les sports adaptés,
- Des activités spécifiques lors d'un créneau sport adapté (torball, escalade, sarbacane, danse...)

Contact : suaps@paris-sorbonne.fr / Tel : 01 40 46 27 23



Sorbonne Université, Faculté des Lettres

www.sorbonne-universite.fr

7 **Solidarité et sensibilisation**

Les missions définies dans la première Charte Université-Handicap, signée en 2007, puis reprise et enrichie en 2012, portent notamment sur la sensibilisation autour du handicap en direction des communautés universitaires (enseignantes et étudiantes).

Ainsi, ont été mises en œuvre diverses actions de sensibilisation telles que :

- accompagnement par des tuteurs étudiants
- journées de sensibilisation sur les sites Malesherbes et Clignancourt
- conférence sur le sport et le handicap avec la participation d'un sportif de haut-niveau
- cours d'initiation à la LSF (ateliers ouverts aux étudiants et au personnel)

8 **Politique handicap**

Un schéma directeur pluriannuel en matière de politique de handicap est défini par chaque établissement d'enseignement supérieur. Il présente les diverses actions mises en place, notamment les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé.

Le schéma directeur de l'université est en cours d'élaboration.

Infos plus...

Site du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dédié aux étudiants handicapés :

www.handi-u.fr

À télécharger

Guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Office national d'information sur les enseignements et les professions
Publication de l'Onisep Ile-de-France
Directeur de la publication : George Asseraf
Délégué régional : Laurent Hugot
Déléguée régionale adjointe :
Virginie Cousin Douel
Chef de projet : Nathalie Vallet

Conception éditoriale :
Catherine Vassilieff, Inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'information et de l'orientation
Elka Parvanova, Responsable du service Handicap - Université Paris 8
Marie Coutant, Chargée de mission handicap - EHESS
Patrick Courilleau, Chargé de mission handicap - Université de Cergy-Pontoise
Emilie Cohen, Responsable du relais handicap - Université Paris Diderot
Ivan Botte, Chargé de mission handicap - Université Paris 3
Dominique Archambault, Chargé de mission handicap - Université Paris 8
Nathalie Vallet, Chargée du dossier handicap - Onisep Ile-de-France

Conception graphique : Sylvie Geoffray

Avril 2015 - Mise à jour Janvier 2018
Reproduction, même partielle, interdite sans accord préalable de l'Onisep Ile-de-France

